

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les Petits Passereaux Inc	Numéro de permis 2019616	Date d'inspection Le 03 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Passereaux Inc		Numéro de téléphone (506) 394-3601	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 15 dossiers sur 46.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 15 dossiers sur 46.
- À la suite de l'observation de 3 dossiers du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Pendant ma surveillance, nous avons discuté des heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier.
- Vérification et discussion du rapport d'incident.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Pendant ma visite, les enfants terminent la causerie avant d'aller à la salle de bain et se préparer pour aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 avril 2024

Date

original signé par
Madona Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 avril 2024

Date